



République Française

Département
du Nord

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17
Pour	Contre	Abstention
15	3	1

Date de convocation Le 17 juillet 2020

Objet de la délibération
Indemnités adjoints Réajustement
CM 2020//07-D3

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 17/08/2020

Envoyé en préfecture le 17/08/2020

Reçu en préfecture le 17/08/2020

Affiché le 17/08/2020

ID : 059-215901281-20200723-CM202007_D3-DE

Extrait du registre
Des délibérations du Conseil municipal
Commune de Cappinghem

Séance du 23 juillet 2020

L'an deux mil vingt le 23 juillet à 17 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC.FICHELE, A.TRICOIT, V.PARABOSCHI, T.WIDHEN, JM.SPETEBROODT, V.DUCOURAU, G.TRAPASSO, S.DUMORTIER, G.CHATEAU, , E.BARBAY, P.MOUCHON, G.OUDAERT, JM.CLERFAYT, N.ROUBAUD, A.KIMOUR, K.UDRY,

Absents excusés avec pouvoir : F.TREDEZ > pouvoir à T. WHIDEN , J.AGNIERAY > pouvoir à N. ROUBAUD,

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V.DUCOURAU

Lors du conseil municipal d'installation du 27 mai 2020, le conseil municipal a voté le régime indemnitaire des élus relatif au maire, à 4 adjoints et 2 conseillers municipaux délégués.

Dans le calcul proposé par les services, il n'a pas été respecté le plafonnement du total de l'enveloppe maximale autorisée. Il se monte à 170.4% alors qu'il devrait être à 130,80%.

Vu le courrier de M le Préfet en date du 26 juin 2020, où il est demandé de retirer la délibération du 27 mai 2020 et de procéder à l'adoption d'une nouvelle délibération conforme à ce plafonnement,

L'indemnité du Maire reste inchangée

L'indemnité des adjoints et conseillers délégués passe de 770.10 € à 513.40 €
Le montant mensuel brut global est donc porté de 6 627.53 € à 5 087.33 €.

M. le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal de délibérer à nouveau

Pour : 15

Contre : 3

Abstention : 1

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire
Christian MATHON

